



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.1/47/INF/2
20 octobre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
PREMIERE COMMISSION
Point 51 de l'ordre du jour

LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DESARMEMENT

Note du Secrétariat

Aux termes du paragraphe 4 de sa résolution 45/61, intitulée "La science et la technique au service du désarmement", adoptée le 4 décembre 1990, l'Assemblée générale :

"4. Recommande que l'Organisation des Nations Unies prête l'attention qu'ils méritent au rassemblement et à la diffusion d'informations sur les progrès scientifiques et techniques dans ces domaines."

Comme suite à la demande formulée dans cette résolution, le Secrétaire général a adressé une note verbale aux Etats Membres, en date du 26 février 1992, pour leur demander les informations pertinentes. Les informations communiquées par les Etats Membres peuvent être consultées à la Bibliothèque de références du Bureau des affaires de désarmement.
